



De g. à d. :
M. ROMAIN Nicolas,
M^{me} GORREGUES Elodie
(Présidente),
M^{me} DESGUERRE-
GOURIOU Anne
(Trésorière),
M. LE NORMAND Gilles
(vice-président),
M^{me} BESNIER Laëtitia
(Secrétaire-générale),
M. Fabien STAGLIANO,
M. HUET Olivier,
M^{me} SOUCHET Anaïs

Chères consœurs, chers confrères,

Les dernières élections de vos représentants au sein du CIROPP Bretagne et Saint-Pierre-et-Miquelon se sont bien déroulées même si un faible nombre de professionnels votants a été enregistré. Avec un taux de participation de 18.43 %, la Bretagne est en dessous de la moyenne nationale de 21.41 %. Ce taux est plus bas que les années précédentes malgré une simplification du vote par voie électronique. Nous déplorons le manque de candidatures et la majorité d'entre vous pense peut-être qu'être élu n'est pas une sinécure ! Eh bien non ! Cette mission ordinale est enrichissante et basée sur la communication et le partage.

Suite à la réunion de Conseil tenue le 10 juin, c'est avec plaisir et conviction que les élus du CIROPP-BSPM m'ont à nouveau accordé leur confiance au poste de Présidente du Conseil de l'Ordre de Bretagne-SPM.

Dans ce bulletin nous vous présentons les divers postes et les commissions.

Les élus et moi-même, nous engageons à représenter au mieux les professionnels bretons et Saint-Pierrais et à garantir vos intérêts aussi bien auprès de l'Ordre national que des instances régionales et des instances ministérielles que nous avons sans relâche sollicitées durant cette crise sanitaire.

Nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons continuer à travailler dans l'intérêt de tous les pédicures-podologues et pour notre profession.

Confraternellement

Élodie GORREGUES, Présidente

1 Éditorial

2 & 3 Élections des conseillers régionaux de Bretagne-St Pierre et Miquelon

4 Élections des juridictions ordinales. Renouvellement partiel des Chambres Disciplinaires de Première Instance (CDPI)

5 Compte de résultat 2020 & Budget prévisionnel 2022

6 Agenda / Mouvements du tableau



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
BRETAGNE & SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

ESPACE PERFORMANCE
Bâtiment H1
35769 SAINT-GRÉGOIRE
Tél. 02 99 26 90 44
contact@bspm.ciropp.fr

Accueil & Permanences téléphoniques

Le lundi

8h30 > 12h30 - 13h30 > 18h

Du mardi au jeudi

8h30 > 12h30 - 13h30 > 17h

Le vendredi

8h30 > 12h30 - 13h30 > 16h

Éditeur : CIROPP Bretagne - SPM

Directrice de la publication :

Elodie GORREGUES

Rédacteurs : L. BESNIER,

A. SOUCHET, A. DESGUERRE-

GOURIOU, G. LE NORMAND,

N. ROMAIN, O. HUET, F. STAGLIANO,

M. GESNYS.

Tirage : 30 exemplaires

ISSN V. papier : 2678-9701

ISSN V. en ligne-courriel : 2679-4209

Élections des conseillers régionaux de Bretagne-St Pierre et Miquelon

Suite aux élections du 20 mai 2021 et au remaniement du bureau le 10 juin 2021, nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle composition du CIROPP Bretagne-SPM. 2 binômes respectant la parité étaient à élire et 4 postes de conseillers étaient à pourvoir. 792 pédicures-podologues ont été invités à voter, 146 ont voté.

Les résultats du 20 mai 2021 sont les suivants

Noms, prénoms, adresses d'exercices des titulaires	Nombre de voix obtenues par binôme
M. HUET Olivier 56100 LORIENT	96
M ^{me} SOUCHET Anaïs 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ	
M ^{me} DESGUERRE-GOURIOU Anne 56300 PONTIVY	92
M. STAGLIANO Fabien 22000 SAINT-BRIEUC	

Les résultats du conseil constitutif du 10 juin

Statuts	Nom	Prénom	Fonction
Titulaire	GORREGUES	Élodie	Présidente
	LE NORMAND	Gilles	Vice-Président
	DESGUERRE-GOURIOU	Anne	Trésorière
	BESNIER	Laëtitia	Secrétaire générale
	HUET	Olivier	Titulaire
	ROMAIN	Nicolas	Titulaire
	SOUCHET	Anaïs	Titulaire
	STAGLIANO	Fabien	Titulaire

Les commissions obligatoires du CIROPP (de gauche à droite sur les photos)

COMMISSION DE CONCILIATION

GORREGUES Élodie (rapporteure)
DESGUERRE-GOURIOU Anne
LE NORMAND Gilles
BESNIER Laëtitia
STAGLIANO Fabien
SOUCHET Anaïs
HUET Olivier



COMMISSION DE DÉROGATIONS

GORREGUES Élodie (rapporteure)
BESNIER Laëtitia
DESGUERRE-GOURIOU Anne
SOUCHET Anaïs



FORMATION RESTREINTE

ROMAIN Nicolas (Président)
DESGUERRE-GOURIOU Anne
LE NORMAND Gilles
SOUCHET Anaïs
STAGLIANO Fabien



COMMISSION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

GORREGUES Élodie
HUET Olivier (rapporteur)
BESNIER Laëtitia



COMMISSION MIXTE DE CONCILIATION

TITULAIRES

M^{me} GORREGUES Élodie
M. LE NORMAND Gilles

SUPLÉANTS

M^{me} BESNIER Laëtitia
M. ROMAIN Nicolas

Élections des juridictions ordinales

Renouvellement partiel des chambres disciplinaires de première instance (CDPI)

Les Chambres disciplinaires de première instance (CDPI) de l'Ordre des pédicures-podologues sont soumises, en 2021 et au plus tard dans les quatre mois qui suivent la date de l'élection des conseils régionaux et interrégionaux, à un renouvellement partiel de leurs membres.

Le 10 septembre 2021, les membres des Conseils régionaux et interrégionaux se réuniront pour élire les membres de leur CDPI.

Composition de la Chambre disciplinaire de 1^{ère} instance

Chaque Conseil régional (CROPP) ou interrégional (CIROPP) comprend une chambre disciplinaire de 1^{ère} instance comprenant, outre son président, **deux collèges** :

- **Le premier Collège** composé de deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional **parmi ses membres** pour trois ans ;
- **Le deuxième Collège** composé de deux membres titulaires et deux membres suppléants élus par le conseil régional ou interrégional **parmi les membres et anciens membres des conseils de l'ordre** dans les conditions prévues à l'article L. 4322-10, à l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat. Les mandats des membres ainsi élus sont de six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans.

Sept postes sont à pouvoir à la CDPI du CIROPP Bretagne-Saint-Pierre-et-Miquelon :

- 2 Assesseurs titulaires et 2 suppléants pour le 1^{er} Collège pour un mandat allant jusqu'en 2024,
- 1 Assesseur titulaire et 1 suppléant pour le 2^{ème} Collège pour un mandat allant jusqu'en 2027 et 1 suppléant pour un mandat allant jusqu'en 2024 (poste vacant).

Pour être éligible

Les membres et anciens membres **doivent être inscrits au tableau de l'Ordre depuis au moins trois ans et à jour de cotisation** ordinale. Ils ne **doivent pas avoir atteint l'âge de 71 ans** à la date de clôture de réception des déclarations de candidature. Ils ne **doivent pas avoir fait l'objet d'une peine disciplinaire** (avertissement ou blâme) depuis moins de trois ans, ni avoir été frappé d'une interdiction d'exercer quelle que soit sa durée, assortie ou non d'un sursis, ni être radié du tableau de l'Ordre, auxquels cas la privation d'éligibilité est définitive. Ils doivent **être praticiens de nationalité française ou ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrit à l'Ordre**.

Les conseillers et les membres des chambres disciplinaires sortants, titulaires ou suppléants, sont rééligibles.

Incompatibilités de fonctions

Les fonctions d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance **sont incompatibles avec les mêmes fonctions à la chambre disciplinaire nationale**.

Les fonctions de président et de secrétaire général d'un conseil sont incompatibles avec la fonction d'assesseur à la chambre disciplinaire de première instance.

Envoi et date limite de candidature

Les déclarations de candidatures revêtues de la signature du candidat doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé, au siège du Conseil régional ou interrégional concerné, trente jours au moins avant le jour de l'élection, **soit au plus tard le mardi 10 août 2021 – 16 heures**.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable. Dès lors qu'une candidature est déposée sur place au siège du conseil concerné par une tierce personne, celle-ci doit présenter une procuration signée du candidat, sa carte d'identité et copie de celle du candidat. Un récépissé est remis dans les mêmes conditions au nom de la candidature.

L'acte de candidature

Chaque candidat remplit une déclaration de candidature dans laquelle il indique ses nom et prénoms, sa date de naissance, son adresse, ses titres, son mode d'exercice, sa qualification professionnelle et, le cas échéant, ses fonctions actuelles ou passées au sein de l'ordre et/ou dans des organismes professionnels.

Le Candidat n'a pas à faire de profession de foi.

Rappel : À l'exclusion des conseillers du conseil concerné en cours de mandat, les assesseurs du second collège des chambres disciplinaires de première instance des pédicures-podologues peuvent être assesseurs dans plusieurs CDPI de régions et interrégions différentes.

> Un modèle de déclaration de candidature à une CDPI est disponible auprès du CROPP et sur le site internet de l'Ordre

Les modalités d'élections

Au terme du délai de réception des candidatures, après vérification de leur recevabilité, la liste des candidats est établie, adressée avec le matériel de vote aux conseillers régionaux ou interrégionaux concernés.

Le vote n'a pas lieu par voie électronique mais a lieu en séance plénière, à bulletin secret, au siège du Conseil régional ou interrégional.

Seuls les conseillers régionaux et interrégionaux présents à la séance du 10 septembre 2021 participent au vote. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Date limite de dépôt des candidatures

le 10 août 2021 – 16 heures

Candidature à adresser en LRAR ou à déposer sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

CIROPP BRETAGNE-SPM

Espace Performance-Bâtiment H1 - 35769 SAINT-GRÉGOIRE

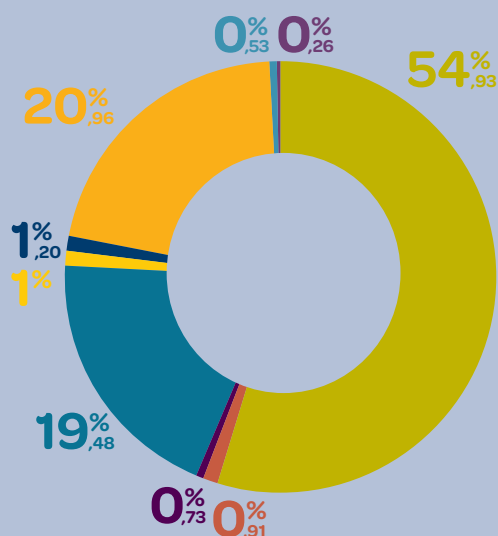
Téléphone 02 99 26 90 44 Mail : contact@bspm.ciropp.fr

Permanences téléphoniques : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (sauf lundi 18h et vendredi 16h)

Compte de résultat 2020

RECETTES	En euros
DOTATIONS ONPP	116 755,23
FACTURATION ONPP, PRODUITS FINANCIERS	5 425,39
TOTAL	122 180,62
DEPENSES PREVISIONNELLES	En euros
ACHATS ONPP-CIROPP-RÉMUNÉRATION ET CHARGES PERSONNEL	64 358,55
ELECTRICITÉ ET GAZ	1 061,50
FOURNITURES DE BUREAU, D'ENTRETIEN ET PETITS ÉQUIPEMENTS	853,43
LOCATIONS IMMOBILIÈRES ET CHARGES LOCATIVES, TAXE FONCIÈRE ET LOCATIONS DIVERSES	22 828,30
MAINTENANCE, ENTRETIEN ET RÉPARATION, DOCUMENTATIONS ET ABONNEMENTS, PUBLICATIONS	1 172,71
FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATION	1 404,16
INDEMNITÉS ET FRAIS DE MISSION ET DÉPLACEMENTS DES CONSEILLERS (RÉUNIONS BUREAU, CONSEIL, CONCILIATION, PERMANENCES...)	24 558,35
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	626,03
DIVERS (HONORAIRES, FRAIS BANCAIRES, CHARGES EXCEPTIONNELLES...)	306,47
TOTAL	117 169,50
RÉSULTAT - DÉFICIT	5 011,12

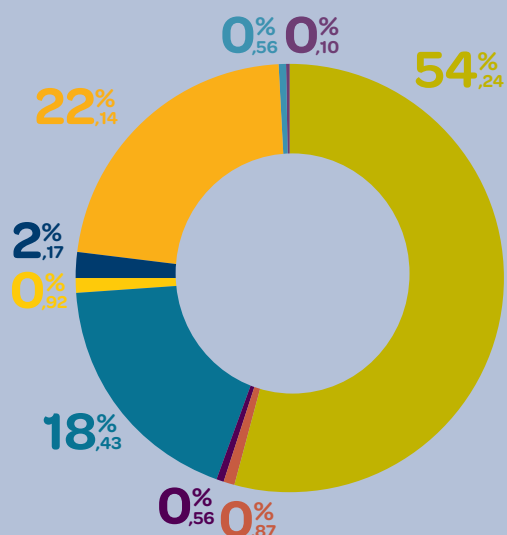
Compte de résultat 2020



Budget prévisionnel 2022

RECETTES PREVISIONNELLES	En euros
DOTATIONS ONPP	122 000
FACTURATION ONPP, PRODUITS FINANCIERS	3 631
TOTAL	125 631
DEPENSES PREVISIONNELLES	En euros
ACHATS ONPP-PERSONNELS DÉTACHÉS PAR ONPP	68 105
ELECTRICITÉ ET GAZ	1 095
FOURNITURES DE BUREAU, D'ENTRETIEN ET PETITS ÉQUIPEMENTS	709
LOCATIONS IMMOBILIÈRES ET CHARGES LOCATIVES, TAXE FONCIÈRE ET LOCATIONS DIVERSES	23 145
MAINTENANCE, ENTRETIEN ET RÉPARATION, DOCUMENTATIONS ET ABONNEMENTS, PUBLICATIONS	1 149
FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATION	2 731
INDEMNITÉS ET FRAIS DE MISSION ET DÉPLACEMENTS DES CONSEILLERS (RÉUNIONS BUREAU, CONSEIL, CONCILIATION, PERMANENCES...)	27 806
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	704
DIVERS (HONORAIRES, FRAIS BANCAIRES, CHARGES EXCEPTIONNELLES...)	129
TOTAL	125 573
RÉSULTAT	58

Dépenses prévisionnelles 2022



Les professionnels versent les cotisations au Conseil national.
 Une dotation est allouée trimestriellement par celui-ci à chacune des régions pour assurer le fonctionnement des CROPP et CIROPP.

AGENDA

31/05/21
Chambre Disciplinaire de 1^{ère}
instance

31/05/21
Commission de Conciliation

03/05/21
Réunion ARS
en visio-conférence

07/06/21
Chambre Disciplinaire
de Première Instance

10/06/21
Election du bureau
et Réunion de Conseil

02/07/21 - 17h
Prestation de serment

06/09/21
Prestation de serment

10/09/21
Réunion de Conseil
et élection de la Chambre
Disciplinaire de Première
Instance

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 16/03/2021 au 30/06/2021

Reprises d'activité-2021

Nom	Prénom	Dép.	Ville
RANDUINEAU	Léa	22	ST-BRIEUC
VANDERMOSTEN	Julie	29	FOUESNANT
TEYSSIER	Sophie	56	PLUNERET

Transferts du CIROPP BSPM vers un autre CROPP-CIROPP

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers
MARC	Marvin	22	ST-BRIEUC	CROPP NOUVELLE AQUITAINE
RANDUINEAU	Léa	22	ST-BRIEUC	CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE
AUSSANT	Séverine	35	LOUVIGNE DU DESERT	CROPP NORMANDIE
MOITRON	François	35	ST-COULOMB	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
TALLET	Julie	35	ST-MALO	CROPP PAYS DE LA LOIRE
KHADRI	Alison	56	ST-AVE	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
STAGNOL	Nicolas	56	THEIX	CIROPP IDF et OUTRE MER

Transferts d'un autre CROPP-CIROPP vers le CIROPP BSPM

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers
BLEICHER	Paul	22	ST-BRIEUC	CIROPP ILE DE FRANCE et OUTRE MER
DIROU	Hélène	22	PERROS GUIREC	CROPP CENTRE VAL DE LOIRE
SCHAEFER	Jean-Louis	22	PLOUEZEC	CIROPP ILE DE FRANCE et OUTRE MER
THEPOT	Mélanie	22	PAIMPOL	CIROPP ILE DE FRANCE et OUTRE MER
NOUGARET	Nolwenn	29	PLOUGASNOU	CROPP BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
JONCOUR	Violette	35	MONTAUBAN DE BRETAGNE	CROPP PAYS DE LA LOIRE
LE PAVEN	Marine	35	GRAND-FOUGERAY	CROPP PAYS DE LA LOIRE
BASTIEN	Karine	56	PLOEMEUR	CROPP GRAND-EST
BOCQUEHO	Marc	56	AMBON	CROPP PAYS DE LA LOIRE

Cessations d'activités 2020/2021

Nom	Prénom	Dép.	Ville
LE MOIGN	Gwenaëlle	29	MORLAIX
PROHET	Pascale	29	BREST
RIHOUAY-JAFFRE	Isabelle	56	HENNEBONT